

Image not found or type unknown



Versement de la pension alimentaire

Par **lesud06**, le **26/08/2013** à **08:41**

[fluo]Bonjour[/fluo]rn suite a un grave accident de la circulation je suis obliger de travailler a mi-temps dans une entreprise, je paye actuellement une pension alimentaire de 150 euros, nous sommes jamais passer au tribunal tout c'est fait a l'amiable depuis ca naissance aujourd'hui elle a 18 ans et continue ces etudes , je suis en union libre esque je peux baisser ma pension alimentaire sans que mon conjoint sois inquieter , je vous remercie de votre reponse

Par **amajuris**, le **26/08/2013** à **09:50**

bjr,rnsi il n'y a pas eu de décision du JAF et que le montant de la pension a été fixé amiablement, vous pouvez la baisser si votre ex est d'accord.rnen cas de désaccord il faudra passer par le JAF qui fixera un nouveau montant en fonction de vos possibilités.rncdt